

LA FINANCIERE M.B.A. (MENUISERIE, BOIS, AGENCEMENT)

Société à responsabilité limitée

Capital : 481.000 euros

Siège social : 50 Avenue Jean Moulin

21160 MARSANNAY-LA-COTE - BP 59

501 620 306 RCS DIJON

(la « *Société* »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 3 JUIN 2026**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,
LE 3 JUIN,**

Les soussignés :

- Monsieur Jean-Claude FERNANDES,
- Madame Christine FERNANDES,

Seuls associés de la Société,

Ont unanimement pris les décisions suivantes, conformément à l'article 22 des statuts :

1. Modification de la date de clôture de l'exercice social ;
2. Modification de l'article 26 des statuts ;
3. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Modification de la date de clôture de l'exercice social

Les associés, à l'unanimité,

Décident de modifier la date de clôture de l'exercice social afin que celui-ci commence le 1^{er} janvier d'une année et finisse le 31 décembre de la même année.

Décident que la durée de l'exercice social en cours, ouvert le 1^{er} juillet 2025 et devant initialement se clôturer le 30 juin 2026, est modifiée pour être portée à dix-huit (18) mois et se clôturer le 31 décembre 2026.

DEUXIEME DECISION

Modification de l'article 26 des statuts

Les associés, à l'unanimité,

En conséquence de la décision précédente,

Décident de modifier la première phrase de l'article 26 des statuts comme suit :

« Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. »

Le reste de l'article est inchangé.

TROISIEME DECISION
Pouvoirs en vue des formalités

Les associés, à l'unanimité,

Confèrent tous pouvoir au porteur d'une copie à l'effet d'accomplir toutes les formalités et publicités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Jean-Claude FERNANDES

Christine FERNANDES

Jean-Claude FERNANDES

Christine FERNANDES